



## AVIS A LA POPULATION

La Municipalité a décidé de ne pas interdire la Fête des voisins 2020 prévue le 18 septembre prochain, ceci malgré les circonstances liées au COVID-19.

Nous comptons cependant sur la responsabilité individuelle de chacun pour que les événements organisés à cette occasion se fassent dans le respect des normes édictées tant par la Confédération que par le Canton.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un agréable moment de convivialité avec vos voisins.

La Municipalité de Mies

Nouveau coronavirus Actualisé au 6.7.2020

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:**

**Suivre impérativement les nouvelles règles :**

- ✓ Test**  
  
En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.
- ✓ Traçage**  
  
Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.
- ✓ Isolement/quarantaine**  
  
En cas de test positif / isolement, En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

**Pour rappel :**

- Garder ses distances.
- Porter un masque / un bouchon si on ne peut pas porter ses distances.
- Se laver régulièrement les mains.
- Éviter les poignées de main.
- Tenir le masque dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
- Éviter les rassemblements publics d'été afin de réduire les contacts.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)

